AVERTISSEMENT

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit à date échue.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles.
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès échéance de la date.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné :

- Agissant en qualité de ☐ Maître d'ouvrage

  ☐ Entrepreneur

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande.
- M'engage à respecter le règlement d'occupation d'utilisation de l'espace urbain, le règlement de voirie et l'avis des services compétents.
- M'engage à ne commencer les travaux qu'après avoir obtenu les autorisations d'urbanisme et d'occupation du domaine public nécessaires.
- Certifie que les «droits de voirie» doivent être facturés à la personne désignée comme redevable.

FAIT À ..... *LE*.....

NOM.....

PRÉNOM .....

SIGNATURE

Ville de Montpellier - Direction de la Communication - juin 2016

CETTE DEMANDE EST À ADRESSER À :

MAIRIE DE MONTPELLIER - SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 1, PLACE GEORGES FRÊCHE - 34267 MONTPELLIER CEDEX 2 - 04 67 34 73 25

Montpellier

DIRECTION DES USAGES ET DE LA VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC
SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 04 67 34 73 25
chantier.public@ville-montpellier.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

N° .....

AFFAIRE SUIVIE PAR : _____

MAÎTRE D'OUVRAGE (BÉNÉFICIAIRE DU PROJET)

NOM OU RAISON SOCIALE .....

ADRESSE COMPLÈTE .....

.....

N° TÉLÉPHONE ..... N° PORTABLE .....

MAIL .....

ENTREPRISE (EXÉCUTANT)

NOM OU RAISON SOCIALE .....

ADRESSE COMPLÈTE .....

.....

N° TÉLÉPHONE ..... N° PORTABLE .....

MAIL .....

REDEVABLE (LES REDEVANCES LUI SERONT FACTURÉES)

NOM .....

ADRESSE PERSONNELLE .....

.....

N° TÉLÉPHONE ..... N° PORTABLE .....

MAIL .....

LIEU DES TRAVAUX

ADRESSE COMPLÈTE .....

.....

NATURE DES TRAVAUX

- ☐ RAVALEMENT DE FAÇADE
- ☐ RÉFECTION DE TOITURE
- ☐ CONSTRUCTION IMMEUBLE
- ☐ AUTRES À PRÉCISER : .....
- ☐ PERMIS DE CONSTRUIRE N°.....
- ☐ PERMIS DE DÉMOLIR N°.....
- ☐ DÉCLARATION DE TRAVAUX N°.....
- ☐ ARRÊTÉ DE PÉRIL DATE .....

(ATTENTION : CERTAINS DE CES TRAVAUX NÉCESSITENT L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION D'URBANISME)

NATURE DE L'OCCUPATION

- ☐ ECHAFAUDAGE m² .....
- ☐ CLÔTURE DE CHANTIER m² .....
- ☐ DÉPÔT DE MATÉRIAUX m² .....
- ☐ BULLE DE VENTE m² .....
- ☐ BARAQUE DE CHANTIER m² .....
- ☐ AUTRES À PRÉCISER :

.....

- ☐ COMPRESSEUR NOMBRE : .....
- ☐ BÉTONNIÈRE NOMBRE : .....
- ☐ GRUE NOMBRE : .....
- ☐ BENNE NOMBRE : .....
- ☐ POULIE NOMBRE : .....
- ☐ GOULOTTE NOMBRE : .....

(ATTENTION : CERTAINS DE CES TRAVAUX NÉCESSITENT L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION D'URBANISME)

• **NB :** quand m² demandé, préciser l'emprise au sol du chantier

DURÉE DES TRAVAUX

DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX ..... DATE D'ACHÈVEMENT OU DURÉE PRÉVUE .....

NATURE DE L'AUTORISATION D'URBANISME PRÉALABRE ÉVENTUELLEMENT NÉCESSAIRE

TYPE DE TRAVAUX	AUTORISATION À PRODUIRE (se renseigner auprès des services de la Direction de l'Urbanisme Opérationnel)
Construction de bâtiments, vérandas, pergolas, maisons mobiles ou ouvrages divers y compris enterrés de plus de 20 m², intervention sur un immeuble inscrit à l'inventaire des monuments historiques, changement de destination (ex : logement transformé en commerce).	Permis de construire L 421-1 modifié et L 423-1 du code de l'Urbanisme
Construction de bâtiments, vérandas, pergolas ou ouvrages divers y compris enterrés de moins de 20 m² - mat ou pylone de plus de 12 mètres antenne de plus de 4 mètres - antenne parabolique de + De 1 mètre de diamètre - capteurs solaires - climatiseur ou extracteurs en façade ou en toiture - tout ouvrage de plus de 1,50 m de haut et de 2m² au sol - ravalement et modification de façade	Déclaration préalable de travaux L 442-2 et R 421-9 modifié du code de l'Urbanisme
Toute démolition d'un bâtiment en totalité ou en partie	Permis de démolir L 430-2 et R 451-1 du code de l'Urbanisme

PLANS

PLAN MASSE CÔTÉ

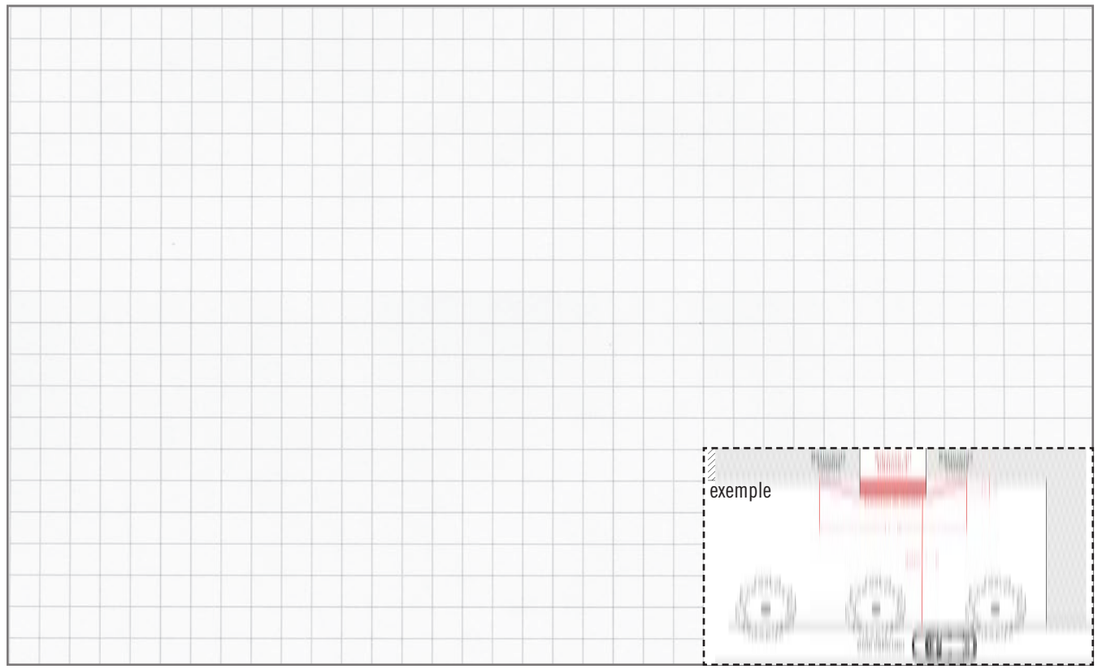
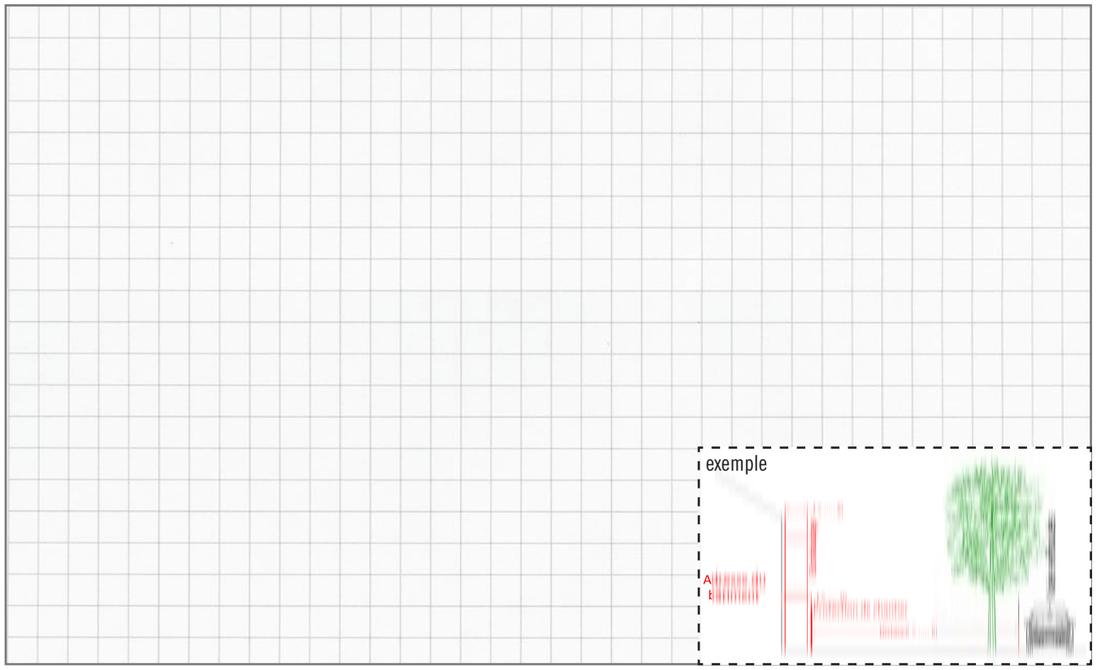
PROFIL EN TRAVERS